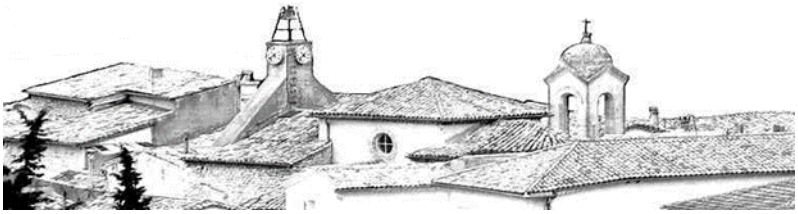

L'été à Moulézan

Après une belle fête de village les vacances d'été ont commencé. **Le but principal des vacances, c'est d'être heureux !** Mais cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi et que tout est permis. Le bonheur de chacun, pendant cette période, dépend aussi des autres. On aborde là le problème de l'incivilité.
Pendant ces vacances la mairie et l'agence postale seront ouvertes à des horaires aménagés pour permettre aux personnels de ces services de se reposer aussi. Une permanence de la fonction de maire sera assurée pendant tout l'été, notamment pendant mon absence (du 29 juillet au 19 août – M. Mekil 1er adjoint).
Si nous avons une période de fortes chaleurs voire de canicule au cours de l'été, des mesures particulières sont à prendre, notamment en faveur des personnes âgées et des bébés. Elles sont rappelées plus loin.
N'hésitez pas à consulter régulièrement le blog de la commune : blog-mairiemoulezan.com pour y voir des photos, des événements du village, des informations, etc…
Nous aurons une séance de cinéma en plein air dans la cour de l'école le 10 août à 22h00 (Moi moche et méchant 2, un film pour tous). Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. Reposez-vous bien pour être en pleine forme en septembre…

Pierre Lucchini

Sur l'incivilité :

L'incivilité nuit à la paix sociale et à la qualité de vie de chacun d'entre nous…. Petites nuisances du quotidien, mais grand impact sur le vécu des Moulézanais.
Les incivilités semblent souvent très anodines, tout du moins en apparence et à court terme, comme par exemple le défaut de politesse, l'agressivité verbale, le manque de propreté, le bruit, la dégradation des biens publics, en résumé : tout ce qui exprime l'irrespect des gens et des espaces publics.
Utiliser la perceuse électrique à 8 heures du matin un dimanche, brûler ses mauvaises herbes ou des sacs en plastique dans son jardin sans souci d'enfumer les voisins comme des jambons, faire la fête au-delà de minuit sans égard pour le sommeil du voisinage, ignorer les crottes laissées par son chien sur le trottoir, ne pas répondre au salut du passant, jeter sur la voirie des emballages de bonbons ou de biscuits, des bouteilles en plastique, des paquets de cigarettes vides, ne pas respecter les limitations de vitesse ou les sens interdits dans le village, sillonner les rues du village en quad et faire des rodéos sur la place du Ranquet … etc. La liste des incivilités qui nous choquent est longue, mais souvent la révolte est muette. On ne réagit pas ou on attend qu'un autre s'en charge. Or, je crois qu'il ne faut rien céder tout en privilégiant à chaque fois le dialogue. Nous avons la chance de vivre dans un village en général calme. C'est précisément pour cela que le moindre écart est vite remarqué.
La solution est tout de même évidente et simple : **Respecter les autres et son environnement.** Alors, tout au long de l'été, je vous invite à faire cet effort. C'est la base de la vie en communauté.
Si cela est trop difficile, il y a assez de place dans le bois des Leins pour devenir…..Ermite !

Rappels : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.
(Arrêté municipal du 29/04/2011)

Fortes chaleurs et canicule

Rafraîchir son habitation

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.
- Dans la mesure du possible, baissez ou éteignez les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.

Se rafraîchir

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.

- Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi (réglez votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante).

Éviter de sortir

- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil.
- Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.

Se désaltérer

- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.
- Ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine.
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), boire de l'eau gélifiée.
- Accompagnez la prise de boissons non-alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes, etc.).
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Aider ses proches

- **Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.**
- **Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.**
- **Prévenir mairie, pompiers… etc. en cas de problème. 15 : SAMU ; 18 : POMPIERS ; 112 : URGENCE (notamment avec tph portable).**

Fermeture mairie pendant les vacances d'été:

Rappel des ouvertures du secrétariat de mairie au public : Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; mercredi de 8h00 à 12h00 ; vendredi de 8h00 à 12h00.
Le secrétariat de mairie sera fermé :
En juillet : Les mercredis 17/07 et 24 /07 ; les vendredis 19/07 et 26/07 ; lundi 29/07 le matin.
En août : Lundi 05/08 le matin ; La semaine complète du 12/08 au 16/08 ; mercredi 21/08 ; vendredi 23/08.

Le secrétariat sera exceptionnellement ouvert au public :
Mardi 16/07 matin ; mardi 23/07 matin ; mardi 20/08 matin

Fermeture Agence Postale pendant les vacances d'été :

Juillet : Fermeture le samedi 20/07 ; le samedi 27/07 ; le mardi 30/07
Août : Fermeture le jeudi 01/08 ; le samedi 03/08 ; le lundi 05/08 ; le mercredi 07/08 ; le vendredi 09/08.